



## COMMISSION RÉGIONALE STATUT DES EDUCATEURS

Séance plénière du 23 novembre 2017  
Antenne de CAEN

### PROCÈS-VERBAL N°3

**Nombre de membres :**

- En exercice : 11

- Présents : 11

- Excusés : 4

**Date de convocation :** 24 octobre 2017

**Étaient présents :**

M. RAHO, Président  
M.CROCHEMORE, Secrétaire  
M. BRETOT, CARLU, CHANCEREL (GEF), GUERRIER,  
LEBAILLIF, MABIRE (GEF), MONTAGNE (DTR),  
ROBERGE, ROINOT.

#### **ETUDE DES RETOURS DE COURRIERS**

**EU FC (R1 groupe B):**

La commission invite Samuel DELCOURT à s'engager sur Foot 2000 au prochain recyclage proposé par la Ligue de Football de Normandie afin d'effectuer ensuite sa demande d'équivalence. La commission prendra contact avec le club.

**AS POTIGNY VCU (R2 groupe B) :**

La commission régionale prend connaissance de votre email du 14 novembre. Néanmoins, elle maintient la décision rendue lors de la commission précédente et refuse la dérogation à Monsieur LECHARTIER puisque celui-ci n'était pas en charge de l'équipe la saison dernière. Le club aurait pu bénéficier d'une dérogation si Monsieur RANGUET s'était engagé en formation BMF cette saison. Conformément aux obligations, la commission rappelle l'obligation de nommer un BEF en charge de l'équipe évoluant en R2.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN  
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY



**DIVES CABOURG SU (R2 groupe B) :**

La commission régionale prend note que Monsieur AGOUNI a participé au recyclage proposé par la Ligue de Football de Normandie. La commission régionale invite Monsieur AGOUNI à nous envoyer son attestation de présence et effectuer sa demande d'équivalence.

**ST NICOLAS D'ALIERMONT JS (R2 groupe C) :**

La commission régionale autorise Monsieur Sébastien DEMOUCHY à exercer cette saison en championnat R2.

**BOUCLE DE SEINE (R3 groupe G) :**

La commission régionale prend note de la nomination de Stéphane ARMELI pour l'équipe évoluant en championnat R3.

**FAUVILLE AS (PH19 groupe A) :**

La commission régionale accuse bonne réception de l'attestation de participation au CFF3 à la Ligue de Football de Normandie de David RIHAL. La commission rappelle que la dérogation sera acceptée lorsque Monsieur RIHAL aura effectué sa demande de licence d'animateur fédéral.

**COUTANCAISE ES (HONNEUR U19 / HONNEUR U17) :**

La commission régionale prend note de votre envoi du 7 novembre et enregistre la nomination de vos éducateurs Michael BARRE et Sylvain LENOIR en Honneur U19 et Honneur U17.

**AVRANCHES MSM US (DHR18 - groupe 1) :**

La commission régionale prend note de la nomination de Monsieur Florian LUCAS en championnat DHR18 .

**LISIEUX FCA (HONNEUR U15) :**

La commission régionale prend note de la nomination de Monsieur LOUHAZIC en championnat Honneur U15.

**CHERBOURG FB AS (DHRU15 - groupe 1) :**

La commission régionale prend note de la nomination de Monsieur Sébastien BOULARD en championnat DHR U15.

**PT AUDEMER CA(PH U17 / PH U15 - groupe A) :**

La commission régionale prend note de la nomination de Messieurs TROUPLIN et MESSAGER sur les équipes évoluant en championnat PH U17 et PH U15.

**SAINT MARCEL FC(PH U17 - groupe B) :**

La commission régionale prend note de la nomination de Monsieur Mickael BOUFFAY. Dans l'attente des résultats du CFF2, la commission rappelle à Monsieur BOUFFAY qu'il devra effectuer sa demande de licence d'éducateur fédéral. La commission invite Monsieur Youri KIAKUY à effectuer une licence d'éducateur fédéral.

**AS VERSON (DHR18 - groupe 1) :**

La commission régionale prend note de la nomination de Monsieur Laurent PIERRE sur l'équipe évoluant en championnat DHR18.

**ALENCONNAISE 61 (DHR U15 - groupe 2) :**

La commission régionale prend note de la demande de licence de Technique Régionale de Kevin ABILY nécessaire pour l'encadrement de l'équipe évoluant en DHR U15.

**LUNERAY US (PH U15 - groupe A) :**

La commission régionale prend note de la nomination de Guillaume MATEUF pour l'encadrement de l'équipe évoluant en championnat PH U15. La commission invite Monsieur MATEUF à effectuer sa demande de licence d'Animateur Fédéral.

**LILLEBONNE US (PH U17 - groupe A) :**

La commission régionale prend note de la nomination de Monsieur Jean-Marc L'ANTOINE pour l'encadrement de l'équipe évoluant en championnat PH U17.

**DOZULE (DHR U18 - groupe A) :**

La commission prend note de la nomination de Monsieur Alexandre THOMAS pour l'encadrement de l'équipe évoluant en championnat DHR U18. La commission invite Monsieur THOMAS à effectuer sa demande de licence de Technique Régionale.

## SITUATION DES CLUBS - RAPPEL

### **SITUATIONS EN ATTENTE DES CLUBS CATEGORIE SENIOR :**

#### **GONFREVILLE ESM (R2 groupe C) :**

La commission prend note du courrier du club envoyé le 2 octobre et confirme sa décision de la commission précédente. Après étude de l'encadrement au club, la commission invite le club à présenter un éducateur diplômé conformément à l'article 12. La commission invite E. KERLOGOT à effectuer sa demande d'équivalence (BEES1 / BEF).

#### **BACQUEVILLE PIERREVILLE FC (R3 groupe H) :**

La commission prend note de votre message envoyé concernant la dérogation d'Allan THOS. La commission invite Allan THOS à s'inscrire au prochain CFF3 qui aura lieu en avril à Houlgate ou aux Modules U19 et Seniors en mars à Pavilly. Une demande de dérogation pourra être étudiée sous réserve de l'inscription d'Allan THOS à l'une des formations mentionnées ci-dessus. Un membre de commission prendra contact avec le club afin de l'accompagner.

### **SITUATIONS EN ATTENTE DES CLUBS CATEGORIES JEUNES**

**Conformément à l'Article 1 du Statut des éducateurs régional, une équipe de jeunes de niveau régional doit être encadrée par un Educateur titulaire au minimum du Certificat Fédéral 2 ou 3 et titulaire d'une licence Educateur Fédéral.**

**La Commission Régionale encourage ces clubs à engager leur encadrement dans une prochaine formation d'éducateur.**

**Il en sera tenu compte dès lors qu'un courrier d'engagement à suivre une formation ainsi que la notification d'inscription à ladite formation lui parviendra avant le 31/12/2017.**

**A l'expiration de ce délai, les clubs seront pénalisés d'un retrait de 1 point par match joué en situation irrégulière avec effet rétroactif depuis le début de saison (au 23/11/2017, la situation serait de moins 7 points avec 7 matchs joués).**

Elle note que les clubs suivant n'ont pas répondu à la demande d'information sur l'encadrement de leur équipe :

#### **ANTENNE DE CAEN**

#### **BRETTEVILLE S/ODON (HONNEUR U19) :**

Conformément à l'article 13, la commission invite votre club à désigner l'éducateur en charge de l'équipe évoluant en championnat Honneur U19.

#### **LA GLACERIE US (DHR18 - groupe 1) :**

Conformément à l'article 13, la commission invite votre club à désigner l'éducateur en charge de l'équipe évoluant en championnat DHR 18.

**DE MESSEI (DHR18 - groupe 2) :**

Conformément à l'article 13, la commission invite votre club à désigner l'éducateur en charge de l'équipe évoluant en championnat DHR 18.

**FERTOISE BT J (DHR18 - groupe 2) :**

Conformément à l'article 13, la commission invite votre club à désigner l'éducateur en charge de l'équipe évoluant en championnat DHR 18.

**IFS AS(DHR18 - groupe 2) :**

Conformément à l'article 13, la commission invite votre club à désigner l'éducateur en charge de l'équipe évoluant en championnat DHR 18.

**MORTAGNAISE US (DHR18 - groupe 2) :**

Conformément à l'article 13, la commission invite votre club à désigner l'éducateur en charge de l'équipe évoluant en championnat DHR 18.

**AVRANCHES MSM US(HONNEURU17) :**

Conformément à l'article 13, la commission invite votre club à désigner l'éducateur en charge de l'équipe évoluant en championnat Honneur U17.

**ASPTT CAEN (DHR U17 - groupe 1) :**

Conformément à l'article 13, la commission invite votre club à désigner l'éducateur en charge de l'équipe évoluant en championnat DHR U17.

**DEAUVILLE AST (DHR U17 - groupe 2) :**

Conformément à l'article 13, la commission invite votre club à désigner l'éducateur en charge de l'équipe évoluant en championnat DHR U17.

**IFS AS (DHR U17 - groupe 2) :**

Conformément à l'article 13, la commission invite votre club à désigner l'éducateur en charge de l'équipe évoluant en championnat DHR U17.

**DEAUVILLE AST (DHR U15 - groupe 1) :**

Conformément à l'article 13, la commission invite votre club à désigner l'éducateur en charge de l'équipe évoluant en championnat DHR U15.

**MORTAGNAISE US (DHR U15 - groupe 2) :**

Conformément à l'article 13, la commission invite votre club à désigner l'éducateur en charge de l'équipe évoluant en championnat DHR U15.

**TINCHEBRAY US (DHR U15 - groupe 2) :**

Conformément à l'annexe 8 du statut des éducateurs, la commission invite Valentin AUBERT à effectuer sa demande de licence d'éducateur fédéral pour l'encadrement de son équipe évoluant en championnat DHR U15.

**ANTENNE DE ROUEN**

**FC ROUEN 1899(DHU19) :**

Conformément à l'article 13, la commission invite votre club à désigner l'éducateur en charge de l'équipe évoluant en championnat DH U19.

**OISSEL CMS (DH U19) :**

La commission invite Frédéric BUTTON à effectuer sa demande d'équivalence (BEES1 / BEF) pour l'encadrement de son équipe évoluant en championnat DH U19.

**GONFREVILLE ESM (PH U19 - groupe A) :**

Conformément à l'article 13, la commission invite votre club à désigner l'éducateur en charge de l'équipe évoluant en championnat PH U19.

**LE HAVRE TREFILIERIES NEIGES (PH U19 - groupe A) :**

Conformément à l'annexe 8 du statut des éducateurs, la commission invite Mamadou Mustapha LO à effectuer sa demande de licence d'éducateur fédéral pour l'encadrement de son équipe évoluant en championnat PH U19.

**USF FECAMP (PH U19 - groupe A) :**

La commission invite Christophe SAVOYE à effectuer sa demande d'équivalence (BEES1 / BEF) pour l'encadrement de son équipe évoluant en championnat PH U19.

**TOURVILLE OFFRANVILLE GROUPEMENT (PH U19 - groupe A) :**

La commission invite Laurent LEFEBVRE à effectuer sa demande d'équivalence (BEES1 / BEF) pour l'encadrement de son équipe évoluant en championnat PH U19.

**MESNIL-ESNARD FRANQUEVILLE (PH U19 - groupe B) :**

La commission invite Lionel COELHO à effectuer sa demande d'équivalence pour l'encadrement de son équipe évoluant en championnat PH U19.

**FC DIEPPE (PH U17 - groupe A) :**

Conformément à l'article 13, la commission invite votre club à désigner l'éducateur en charge de l'équipe évoluant en championnat PH U17.

**FRILEUSE SC (PH U17 - groupe A) :**

Conformément à l'article 13, la commission invite votre club à désigner l'éducateur en charge de l'équipe évoluant en championnat PH U17.

**PLATEAU AS (PH U17 - groupe A) :**

Conformément à l'article 13, la commission invite votre club à désigner l'éducateur en charge de l'équipe évoluant en championnat PH U17.

**SAINT SEBASTIEN SP (PH U17 - groupe B) :**

Conformément à l'article 13, la commission invite votre club à désigner l'éducateur en charge de l'équipe évoluant en championnat PH U17.

**FC DIEPPE (DH U15) :**

La commission invite Kevin BOUS à effectuer sa demande d'équivalence pour l'encadrement de son équipe évoluant en championnat DH U15.

**GONFREVILLE ESM (DH U15) :**

La commission invite Giovanni SIMON à effectuer sa demande d'équivalence (BEES1 / BEF) pour l'encadrement de son équipe évoluant en championnat DH U15. Conformément à l'annexe 8 du statut des éducateurs, la commission invite Giovanni SIMON à effectuer sa demande de licence d'éducateur fédéral pour l'encadrement de son équipe.

**MUNICIPAUX LE HAVRE CSS (DH U15) :**

La commission invite Germain REBOURS à effectuer sa demande d'équivalence (BEES1 / BEF) pour l'encadrement de son équipe évoluant en championnat DH U15.

**FC ROUEN 1899 (DH U15) :**

La commission invite Khalid FATMAOUI à effectuer sa demande d'équivalence (BEES1 / BEF) pour l'encadrement de son équipe évoluant en championnat DH U15. Conformément à l'annexe 8 du statut des éducateurs, la commission invite Khalid FATMAOUI à effectuer sa demande de licence technique régionale pour l'encadrement de son équipe.

**BIHOREL GCO (PH U15 - groupe B) :**

Conformément à l'annexe 8 du statut des éducateurs, la commission invite Jean-Claude KOUE BI SERI à effectuer sa demande de licence animateur fédéral pour l'encadrement de son équipe évoluant en championnat PH U15.

**CLEON CO (PH U15 - groupe B) :**

Conformément à l'annexe 8 du statut des éducateurs, la commission invite Grégory MILET à effectuer sa demande de licence d'éducateur fédéral pour l'encadrement de son équipe évoluant en championnat PH U15.

**STADE SOTTEVILLAIS CC (PH U15 - groupe B) :**

Conformément à l'annexe 8 du statut des éducateurs, la commission invite Christophe HUET à effectuer sa demande de licence technique régionale pour l'encadrement de son équipe évoluant en championnat PH U15.

**PROCHAINE REUNION**

Mercredi 20 décembre à 18h30 à l'antenne de ROUEN.

Le Président

Nasr-Eddine RAHO



Le Secrétaire

Damien CROCHEMORE

